



MEETING ATHLE06

BENJAMINS MINIMES HIVERNAL

Samedi 27 janvier 2024

Parc des Sports Charles Ehrmann

Nice

Version 1 du 15/09/2023

Courses Salle	Horaires	Hauteur Salle	Longueur Extérieur	Perche Salle	Triple saut Extérieur	Poids Extérieur
50m haies (76) MIF	14h00	BEM	BEM		BEM BEF	BEF
50m haies (84) MIM	14h15					
50m haies (65) BEF	15h00	MIF	MIF MIM		MIF MIM	MIM
50m haies (65) BEM	15h15					
50m MIF	16h00	BEF	BEF	BEF BEM		BEM
50m MIM	16h30					
50m BEF	17h00	MIM		MIF MIM		MIF
50m BEM	17h30					

Règlement :

- **Triathlon benjamins** : triathlon libre (une course, un saut et un lancer) ou triathlon hivernal (50m, 50m haies et un saut ou poids). Pour les BEF, en cas de participation aux concours de triple saut et de poids, le concours de poids sera effectué avec les BEM. Également, pour les BEM, en cas de participation aux concours de perche et de poids, le concours de poids sera effectué avec les BEF.
- **Triathlon minimes** : triathlon libre (une course, un saut et poids), triathlon technique (une course et deux concours) ou triathlon hivernal (50m, 50m haies et un saut ou poids).
- **Concours** : 4 essais par athlète (ou 3 essais selon le nombre d'engagés), sauf pour hauteur et perche (pas de limitation).

Secrétariat : Ouverture 13h00. Confirmation des engagements possibles jusqu'à 13h30.

Jury : Convocation pour 13h15. Chaque club devra fournir un nombre minimal de juges en fonction de son nombre d'athlètes déclarés partants.

Compétition réservée aux athlètes licenciés dans les Alpes-Maritimes

Engagements à effectuer par les clubs avant le jeudi 25 janvier 2024 12h sur athle06.fr

*Voir en annexe les modalités d'engagement.



ATHLE06
COMITE D'ATHLETISME



DÉPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES



VILLE DE NICE



ATHLÉ
FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ATHLÉTISME



Modalités d'engagement des athlètes

Meeting ATHLE06 Benjamins-Minimes hivernal

Samedi 27 janvier 2024 à Nice

Conformément au **règlement des engagements des athlètes aux compétitions organisées par ATHLE06** du 16 mai 2023, les règles suivantes s'appliquent à compter du 1^{er} juin 2023 à tous les clubs pour l'ensemble des compétitions sur piste, en salle et cross-country, pour les catégories benjamin-e-s à plus, organisées par ATHLE06 ; et ce, quel que soit le niveau de la compétition. Les compétitions running et les animations éveils athlé-poussins ne sont pas concernées par ce règlement.

Grille tarifaire des engagements

Nature de la compétition	Athlètes des clubs des Alpes-Maritimes	Athlètes des clubs hors Alpes-Maritimes
Championnats départementaux Challenge Équip'Athlé	Gratuit	10,00 euros / athlète ⁽²⁾
Meetings	7,50 euros / athlète ⁽¹⁾	10,00 euros / athlète ⁽²⁾

⁽¹⁾Les droits d'engagement appliqués aux athlètes des clubs des Alpes-Maritimes sur les meetings sont intégralement destinés aux gratifications versées aux juges des Alpes-Maritimes.

⁽²⁾Les droits d'engagement appliqués aux athlètes des clubs hors Alpes-Maritimes sont destinés à hauteur de 7,50 euros aux gratifications versées aux juges des Alpes-Maritimes et les 2,50 euros complémentaires aux coûts liés à l'organisation de la compétition.

Modalités de paiement des engagements

Clubs des Alpes-Maritimes : après la compétition, une facture est envoyée à chaque club afin que celui-ci règle les droits d'engagement de ses athlètes.

Clubs hors Alpes-Maritimes : le règlement des droits d'engagement doit être effectué lors de la confirmation des engagements sur le lieu de la compétition. Aucun règlement des droits d'engagement rétroactif ne sera possible.